

Critère 2.2

Procédé d'évaluation

Avant de signer le contrat de formation et de débiter votre formation, une évaluation de vos compétences doit être obligatoirement réalisée.

Permis AM-A1-A2- B-B78-AAC-CS

PUBLIC CONCERNÉ

Ce procédé est valable pour les élèves intéressés aux catégories AM, A et B

L'âge minimum requis pour la catégorie :

- AM 14 ans
- A1 16 ans
- A2 18 ans
- B-B78 15 ans

PARCOURS DE FORMATION

Cette évaluation d'une durée d'environ 45 min à 1 heure est réalisée :

- soit par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner valide en véhicule (voiture ou moto).
- soit en ligne sous forme de questionnaire directement à l'agence
- soit sur simulateur pour la catégorie B-B78.

A l'issue de cette évaluation et du compte rendu qui vous sera remis, une proposition vous sera faite sur le ou les forfaits le plus adaptés à votre situation : nous serons en mesure de vous faire une proposition chiffrée personnalisée, qu'il vous appartiendra de valider ou non lors de la signature de votre contrat de formation si vous souhaitez poursuivre votre formation au sein de notre établissement.

ITEMS EVALUES

Lors de cette évaluation, nous allons tester :

- Vos prérequis en matière de connaissance automobile ou motocyclette
- Vos expériences de conduite auto ou moto
- Vos attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Vos habilités
- Votre compréhension et votre mémoire
- Votre perception
- Votre émotivité
- Vos émotions

Lors de cette évaluation seront contrôlés les compétences suivantes (les renseignements d'ordre général, expérience de la conduite, connaissance du véhicule, motivations, les habilités concernant la manipulation des commandes (en véhicules et en sur simulateur), la compréhension, l'émotivité concernant les tâches de conduite ainsi que la perception de l'environnement) .L'évaluation sur la manipulation de commandes sera basée sur un questionnaire concernant les dispositifs de direction, de boîte de vitesse, de l'embrayage et du système de freinage. Suite à l'évaluation, un volume d'heures prévisionnelles sera proposé à l'élève et ce volume d'heure sera stipulé sur le contrat de formation.

Notre procédé d'évaluation peut vous être mis à disposition sur demande et bénéficie d'un affichage dans nos locaux

Auto-école ACTION++

*Siret 83902250600027- Agrément préfectoral : E19972000050-NDA :02973343397
54 Boulevard du Général de GAULLE 97200 Fort de France ☎ : 0596 55 72 81 / 0696 05 70 11*